

**Direction : Direction Générale des Services Techniques**

**Direction Administrative des Services Techniques**

**REF : DAST2007009**

**Signataire : MB/ED/NH**

**OBJET :Construction de la maison de l'enfance SOLOMON. Missions relatives à la construction, études de sol. Lot n°2 diagnostic approfondi et évaluation détaillée des risques. Approbation de l'avenant n°1 au marché avec la société BURGEAP**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le marché sur appel d'offres du 24 juin 2006 passé avec la société BURGEAP concernant les prestations citées en objet,

Vu le projet d'avenant n° 1 à ce marché,

Sur avis favorable de la commission gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

Article unique.- Autorise Monsieur le Maire à signer un avenant n° 1 avec l'entreprise BURGEAP titulaire du lot n°2 concernant la construction de la maison de l'enfance SOLOMON.

Cet avenant sanctionne une plus-value de 1765,00 € H.T et entraîne donc une modification du montant global du marché porté ainsi de 13 602,70 € H.T à 15 367,70 € H.T (soit 18 379,77 € T.T.C).

Le Maire